

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 122-450-1934 Commission.

n° 122-450-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mai 1934

Numéro JO

n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro

31 mai 1934

TEXTE INTÉGRAL

les mutilés et réformés, pensionnés de guerre, bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919 et résidant dans la colonie, se réuniront dans la salle du tribunal], le samedi 26 mai 1934, à 17 heures, pour procéder à l'élection de deux membres titulaires et de deux membres éventuels chargés de les représenter à la commission de surveillance et de contrôle des soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques prévue par l'article 25 du décret du 15 juin 1926. Le délégué du gouverneur au comité colonial des anciens combattants assurera la présidence de cette réunion. Les résultats du vote seront immédiatement communiqués au gouverneur.